Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202915-20251217-202535-DE

MAIRIE DE SAINT-GILDAS
CÔTES-D'ARMOR
22800

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 Décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT GILDAS régulièrement convoqué le douze décembre deux mille vingt cinq en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie.

Présents : Mme SIMON Annie, Maire ; M. QUÉRO Jean-Pierre Mme MÉROT Carine, Adjoints ; Mme GARGENT Isabelle, M. CRUCHET Bruno, M. SÉRANDOUR Yvon, M. LE HÉGARATTE Stéphane, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. LE LAY Yann (donne procuration à Mme Annie SIMON, Maire), Conseiller Municipal Mme MÉROT Carine, adjointe (donne procuration à M Jean-Pierre QUÉRO, Adjoint),

Non excusés : M Nicolas MANIVEL, M. TARDIVEL Anthony, Conseillers Municipaux

Date de la convocation : 12/12/2025

Date d'affichage : 18/12/2025

Délibération n° 2025-35

MODIFICATIF APPORTÉ A LA DÉLIBÉRATION « CONFIRMATION DU CARACTERE GÉNÉRAL DE LA DÉLÉGATION D'ESTER EN JUSTICE CONSENTIE AU MAIRE EN DÉBUT DE MANDAT »

Madame le Maire rappelle,

Que le 15 novembre 2025 une délibération a été prise ayant pour objet « la confirmation du caractère général de la délégation d'Ester en Justice consentie au maire en début de mandat »

Ainsi, Madame Le Maire demande à son conseil l'approbation de la modification de la phrase suivante dans le dispositif de la délibération prise, suite à une erreur matérielle :

« - **CONFIRME LA DÉLÉGATION D'ESTER EN JUSTICE CONSENTIE AU MAIRE** en début de mandat »

Et d'écrire :

« - CONFIRME LE CARACTERE GÉNÉRAL DE LA DÉLÉGATION D'ESTER EN JUSTICE CONSENTIE AU MAIRE en début de mandat. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

- **VALIDE cette modification à apporter.**

Madame Le Maire,
Annie Simon,

MAIRIE de ST-GILDAS (Côtes d'Armor)